**N° 7517**

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2020-2021

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Projet de loi portant approbation de la Convention n° 122 de l'Organisation internationale du travail sur la politique de l'emploi, signée à Genève,  le 9 juillet 1964** |

**Résumé**

Le présent projet de loi a pour objet d’approuver la Convention n° 122 de l’Organisation internationale du travail (ci-après « OIT ») sur la politique de l’emploi, adoptée par la Conférence générale de l’Organisation internationale du travail, du 9 juillet 1964, et entrée en vigueur le 15 juillet 1966.

L’objectif de la Convention n°122 de l’OIT est de fixer une politique active visant à promouvoir le plein emploi, et ce en étroite collaboration avec les milieux intéressés tels que les représentants des employeurs et les représentants des salariés.

Le présent projet de loi n’entraînera pas de modification des dispositions légales afférentes de droit luxembourgeois.